

Congés bonifiés Originaires des DOM

« *Plus souvent et moins longtemps* » :

Le gouvernement veut supprimer le congé bonifié !

La formule « marketing » n'y change rien !

Dans un compte-rendu d'une réunion interministérielle datant du mois de janvier, il apparaît clairement la volonté du gouvernement de supprimer le congé bonifié.

Au-delà de la formule marketing - « *Plus souvent et moins longtemps* » est l'intitulé du projet -, on s'aperçoit très vite que le gouvernement va engager une pseudo-négociation tellement les éléments sont déjà précis à propos de cette réforme. On se rend compte aussi que celle-ci sera menée au pas cadencé puisqu'il est prévu « *deux mois de concertation* » et un nouveau décret au mois de juillet 2019, décret qui remplacerait celui de mars 1978.

Patrick Karam, enlève ton masque...

Le projet s'inspire d'un texte présenté en 2007 par Patrick Karam, alors délégué interministériel à l'égalité des chances sous Sarkozy. Quand on dit que le gouvernement envisage la fin du congé bonifié, il suffit de lire le compte-rendu de cette réunion.

Trois points sont mis en avant :

- départ tous les deux ans dès 2020 pour ceux qui ont utilisé leurs congés bonifiés en 2018,

- suppression du congé supplémentaire (la bonification de 30 jours), instituée par décret,
- suppression du versement de la surrémunération (appelée indemnité de vie chère), instituée aussi par décret.

Question : que restera-t-il à négocier ? Rien !... un bel écran de fumée !

« *Plus souvent et moins longtemps* »... et surtout moins cher pour l'Etat !

Nous savons très bien que ce projet ne vise qu'à faire des économies. Cette note affirme quand même qu'il

n'y a « *pas de recherche d'économie budgétaire à l'origine de la réforme* ».

Or, cette réforme prévoit de supprimer (et donc d'économiser) tous les trois ans :

- un mois de congé (la bonification),

- et pratiquement un

mois de traitement (les 40 % mensuels perçus pendant les deux mois du congé).

En contrepartie, il serait accordé un billet tous les deux ans. A raison d'un billet d'avion tous les trois ans à 1500 euros, le coût sur deux ans passerait donc en moyenne à 150% du prix actuel ! Soit 2250 euros.

Et il n'y aurait pas de volonté de faire des économies budgétaires ? ! En plus, on se moque de nous !

COMPTE RENDU

de la réunion interministérielle
tenue le le vendredi 11 janvier 2019 à 9 heures 00
sous la présidence de M. BRUNETIERE,
conseiller outre-mer et de Mme LUCIDI,
conseillère technique fonction publique, réforme de l'État
au cabinet du Premier ministre.

OBJET : Réforme des congés bonifiés.

Qui désorganise les services ?

C'est le gouvernement !

Ce n'est pas nouveau : nombre de rapports publics, gouvernementaux, voire de la Cour des Comptes ont pointé cette soi-disante désorganisation.

La note interministérielle met en avant « *les gains pour l'administration : moins de désorganisation liées aux départs de longue durée* » !! Cela fait des années qu'on entend ce couplet !

La vérité est qu'à force de supprimer des emplois publics, la tension est permanente dans les services de l'Etat, les collectivités territoriales... déjà, dans certains hôpitaux, la durée de séjour prévue par le décret n'est même plus respectée, à savoir le droit à un congé de 65 jours !

Qui peut croire un seul instant que le congé bonifié désorganise les services alors que les demandes de départ sont déposées plusieurs mois à l'avance ? Et que les compagnies aériennes ont les demandes de vol en général en décembre pour l'été suivant ?!

Pas de forfait ! On veut un billet !

Pour finir, cette note évoque aussi ce qui avait été proposé par Patrick Karam : un forfait ou un chèque en lieu et place des réservations faites par les administrations.

On ne voit vraiment pas ce que vont gagner les originaires des DOM à ce désengagement en se retrouvant ainsi noyés dans la masse des touristes cherchant le meilleur prix à la meilleure date.

On ne va pas se laisser faire !

Comme à l'occasion du projet de Sarkozy et Karam, Solidaires appelle les originaires des DOM à préparer une riposte d'envergure.

Cette riposte doit s'organiser dans l'unité la plus large, toutes forces syndicales confondues !

ça, on n'en veut pas !

- a) "plus souvent" : départ tous les deux ans dès 2020 pour ceux qui ont utilisé leurs congés bonifiés en 2018 (les personnes qui ont pris des congés bonifiés en 2017 conserveront le régime actuel) ;
- b) "moins longtemps" : suppression des congés supplémentaires mais assouplissement de la règle de limitation au-delà des 31 jours d'absence consécutifs, pour prendre en compte des "jours de route" ;
- c) en entrée de concertation, affichage du principe de la suppression du versement de la surrémunération ;

**Rassemblement contre la réforme :
devant le ministère des Finances
Jeudi 28 mars à 10 heures (métro Bercy)**